

Déclaration liminaire du SE-UNSA lors de la CAPD du 5 juin 2014

Monsieur le Directeur Académique des services de l'Education nationale de la Nièvre,

En cette CAPD, comment ne pas revenir sur le couac de la rentrée 2014 ? Invoquant un problème informatique, le ministère de l'Education nationale a décidé, de manière unilatérale, de reporter la rentrée 2014 des enseignants du 29 août au 1er septembre et par conséquent, celle des élèves du 1er au 2 septembre. Alors que le calendrier scolaire 2014/2015 est déjà arrêté, la question du rattrapage de cette journée se pose désormais. Les nouveaux rythmes ne le permettent pas dans de bonnes conditions et le faut-il ? Ne pourrions-nous pas faire preuve de confiance à l'encontre des personnels de l'Education nationale et se rendre compte de tout le travail invisible qui nous est dévolu bien avant chaque rentrée. De plus ce n'est ni aux élèves, ni aux enseignants de faire les frais d'une gestion calamiteuse de ce dossier. **Pour le SE-Unsa, cette journée ne doit donc pas être rattrapée.**

Concernant l'ordre du jour de cette CAPD :

C'est l'occasion de revenir sur les conditions d'accès à la Hors-Classe.

En ces temps difficiles, le SE-UNSA se félicite d'avoir signé au printemps 2013 le protocole d'entrée en discussion concernant les mesures catégorielles. En effet, nous avons obtenu l'augmentation du ratio de passage à la Hors-Classe qui est passé à 4%. Il était de 2% en 2013, augmenté à 3% à la rentrée 2013. Cette mesure a des répercussions significatives sur les rémunérations des professeurs des écoles et sur les montants des futures pensions.

Ce quota reste malgré tout trop faible quand on voit le contexte économique actuel ainsi que l'avenir sombre de nos salaires. C'est pourquoi l'UNSA Education a appelé à manifester le 15 mai afin d'exiger une revalorisation de nos rémunérations et défendre nos emplois.

Après quatre années de gel du point d'indice et une baisse importante du pouvoir d'achat depuis dix ans, la perspective d'un blocage des salaires pendant deux années supplémentaires est totalement inacceptable.

Concernant l'analyse des résultats du mouvement de cette année :

- Nous vous demandons pour l'année prochaine un groupe de travail **pour « clarifier » certaines règles imprécises ou injustes** dont par exemple : les points de bonification pour les postes à valoriser pour certains postes et pas d'autres pourtant du même secteur, les affectations sur vœux géographiques, la réduction de la distance pour rapprochement de conjoint, une prise en compte de certaines situations de collègues stagiaires.

- Nous vous interpellons une nouvelle fois sur le sort des Titulaires de Secteur. Nombreux ont déjà vu leurs services modifiés l'an passé sans trop comprendre. **L'arrivée des stagiaires suite au concours rénové doit se préparer sans bouleverser les équipes en place et la continuité pédagogique.** Les directeurs vont être, une nouvelle fois, mis à contribution et toujours sans contrepartie.

- Les postes laissés vacants, à l'issue de cette première phase, pointent une difficulté à pourvoir l'enseignement spécialisé. Il n'existe plus de départ en formation. Les collègues hésitent avant de se lancer dans un dispositif ASH. Et notamment que dire des RASED ? Il y a 16 RASED dans le département ; quid des maîtres G ? Ils ne seront plus que 5 à la rentrée pour les 8.000 élèves qui nous sont confiés. . . . Ce sont les zones rurales qui en pâtissent déjà le plus et cela ne va qu'en s'aggravant. Les psychologues scolaires font de plus en plus de hors secteur et la fatigue s'accumule. Les postes vacants en RASED doivent être pourvus et des départs en formation octroyés.

Plus largement, en évoquant la fatigue des enseignants, que dire de votre courrier invitant les collègues à l'entretien pour étudier leur demande de 80%. Bien peu d'espoir pour nos collègues qui demandent à bénéficier de cette quotité comme de nombreux salariés de notre pays. Mais l'injustice dans le premier degré, nous connaissons. Les enseignants du 1er degré sont les seuls Français à ne pas pouvoir partir en retraite à l'âge légal. Le SE-Unsa a lancé début avril une action de sensibilisation avec une pétition déjà signée par plusieurs milliers de personnes.

Nous ne vous parlerons pas des demandes de détachement, de disponibilité et autres qui n'obtiennent que des réponses négatives de votre part.

Serez-vous aussi ferme avec les demandes des mairies s'engouffrant dans le nouveau décret du 7 mai sur les rythmes scolaires ? On nous signale des situations où les effectifs des élèves augmentent ne pouvant plus scolariser les plus jeunes en maternelle. Avez-vous des moyens pour pallier à des situations d'école compliquées à la rentrée ?

Pour terminer, nous vous demandons la création d'une instance départementale où nous pourrions évoquer de façon plus sérieuse les situations d'un personnel qui compte de plus en plus dans les écoles, il s'agit des EVS et AVS. A l'exemple d'un GT RASED puis d'un GT CLIS que le SE UNSA a demandé puis obtenu et nous vous en remercions, nous souhaitons la création d'un GT AVS EVS.

SE UNSA Nièvre déclaration préalable CAPD 05/06/2014